

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur et chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 3 FÉVRIER 1847.

SUBSISTANCES.

Nous avons reçu lundi, mais trop tard pour pouvoir l'imprimer dans le numéro de ce jour, la note suivante, qui nous est arrivée sous le timbre de la mairie de Lyon :

Les désordres qui ont éclaté dans plusieurs départements de l'Ouest ont produit les résultats infaillibles de toutes les violences commises contre les détenteurs de grains : les greniers se sont fermés, la peur s'est répandue sur toute la surface de la France, et une hausse considérable s'est produite sur tous les marchés.

Bien que nos marchés soient à une très grande distance du théâtre de ces désordres, ils n'en ont pas moins éprouvé leur effet inévitable, et une hausse rapide s'y est fait sentir. Cette hausse a-t-elle quelque fondement sérieux ? Pas le moindre, nous osons le dire, et nous allons essayer de le prouver.

Jamais, à aucune époque, la ville de Lyon n'a été mieux approvisionnée en blé et en farines; et si l'on considère que l'entrepôt de Marseille est dans ce moment surchargé de grains; que l'Angleterre cesse de s'approvisionner et va directement chercher des blés dans la mer Noire; qu'en conséquence, tous les blés de l'entrepôt de Marseille peuvent être rigoureusement regardés comme faisant partie de l'approvisionnement de Lyon, qui aujourd'hui alimente toutes les contrées voisines, l'on reconnaît bien vite la vérité de ce que nous venons de dire. Aussi la hausse qui s'était fait sentir dans l'entrepôt de Marseille a cessé tout à-coup, et les blés y sont maintenant en baisse. Cet effet se produira certainement sur le marché de Lyon, et les chiffres que nous allons donner en prouveront au besoin la nécessité.

Voici quelles ont été à Lyon les entrées et les sorties des farines à partir du 15 novembre dernier :

	Farines.	
	Entrées.	Sorties.
Dernière quinzaine de novembre.	2,433,754 kilogr.	588,250 kilogr.
Décembre.	4,109,025	1,231,940
Janvier, jusqu'au 28 inclusivement	2,612,325	957,644
	9,155,104	2,777,834

De ces chiffres il résulte qu'il reste en farines d'approvisionnement ou livrées à la consommation 6,377,270 kilogr. A ce chiffre il faut ajouter l'approvisionnement de farine qui existait au 15 novembre. Cet approvisionnement, y compris les dépôts des boulangers, était de plus de 20,000 sacs, soit 2,500,000 kilogr. La totalité des farines existantes ou entrées à Lyon depuis le 15 novembre jusqu'au 28 janvier, soit pour l'approvisionnement, soit pour la consommation, est donc de 8,879,270 kilogr.; de ce chiffre si nous retranchons les farines détruites par la consommation, qui s'élève par jour à 70,000 kilogr., soit pour soixante et quatorze jours 5,180,000 kilogr., il reste en magasin 3,699,270 kilogr., c'est-à-dire une quantité de farine suffisante à une consommation de cinquante-deux jours. Nous avons donc à Lyon, pour la consommation intérieure, un approvisionnement d'environ deux mois, et nous sommes encore certainement au-dessous de la réalité; c'est ce que nous allons démontrer en faisant connaître les entrées et les sorties des grains.

	Grains.	
	Entrés.	Sortis.
Dernière quinzaine de novembre.	63,349 hectol.	33,847 hectol.
Décembre.	154,265	106,458
Janvier, jusqu'au 28 inclusivement.	80,874	88,916
	298,488	229,221

D'où il suit qu'au 28 janvier il restait en approvisionnement 69,267 hectolitres.

Sur cette quantité considérable, une portion a été convertie en farine dans les moulins de l'intérieur, et, par conséquent, a augmenté nos approvisionnements dans cette denrée. Nous avons donc eu raison de dire que nous possédions maintenant à Lyon un approvisionnement de plus de deux mois, et la hausse, dans cette position, n'est nullement justifiée.

Nous croyons devoir publier ces faits, car il importe qu'ils soient connus par les populations, pour les rassurer, et par les vendeurs et acheteurs, pour qu'ils ne se laissent tromper ni les uns ni les autres par des espérances ou des craintes mal fondées.

Par les chiffres que nous avons donnés, et dont nous garantissons l'exactitude, on peut voir que l'approvisionnement a diminué pendant le mois de janvier, et que les arrivages ont été beaucoup moindres pendant ce mois que pendant le mois précédent, tandis que les sorties ont été proportionnellement plus considérables; c'est là une des causes de hausse qui va cesser immédiatement. Pendant le mois de janvier, la navigation sur le Rhône était difficile et les transports par terre presque impossibles; depuis quelques jours, le Rhône est devenu parfaitement navigable, et nos quarante bateaux à vapeur se sont rendus dans le Midi pour en rapporter des blés et des farines. Ainsi, dans le mois de février, nous allons encore voir s'accroître notablement nos approvisionnements; c'est là un fait certain, d'où résultera une baisse probablement très rapide.

L'administration municipale recourt à la presse afin de calmer de justes inquiétudes; elle a raison : donner de la publicité aux faits, indiquer exactement la situation, est le meilleur moyen de faire cesser les craintes, de prévenir les malheurs qui en pourraient résulter. Mais ces communications ne peuvent avoir d'effet utile, sérieux, qu'autant qu'elles sont rigoureusement vraies; il faut que les chiffres soient exacts et que les appréciations soient justes. En pareille matière, il est aussi dangereux de se tromper que de dissimuler; peut-être l'administration lyonnaise a-t-elle fait l'un et l'autre.

Que l'administration, jalouse à bon droit de maintenir la tranquillité publique, fasse comprendre à la population le danger des émeutes, qu'elle la prémunisse contre leur effet inévitable, qui serait une nouvelle augmentation du prix des grains, à la bonne heure, nous l'approuverons, car pas plus qu'elle nous ne voulons de désordres, de pillages, d'entraves apportées au commerce honnête; mais qu'elle vienne dire que les troubles de l'Indre, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de quelques autres départements de l'Ouest ont réagi sur nos marchés et amené la hausse, cela n'est pas vrai, cela est absurde. Le prétendre, c'est prouver qu'on ne connaît pas les premiers éléments de la question.

Dans les temps ordinaires, Lyon et l'immense rayon qui l'entoure sont approvisionnés par la Bourgogne, le Dauphiné, la montagne lyonnaise et le Midi; dans les circonstances ac-

tuelles, le marché de Gray a perdu l'influence qu'il exerçait sur notre place, il tire de chez nous beaucoup plus de grains qu'il ne nous en expédie, et Lyon se trouve placée, quant aux approvisionnements, sous l'influence des arrivages de Marseille, et quant aux prix, sous celle de l'agiotage. Les troubles qui ont malheureusement éclaté sur quelques points éloignés du pays n'ont réagi en aucune façon sur le marché lyonnais, et les spéculateurs sont les seuls auteurs de la dernière hausse, qui s'est manifestée d'une manière inattendue, au moment où celle qui avait été produite par l'élévation du prix des transports commençait à décroître. Si le commerce ordinaire eût seul opéré, nous n'en serions pas là; mais la spéculation s'est abattue sur Marseille, a accaparé tout ce qu'il y avait de disponible, a fait des marchés à livrer et réalisé des bénéfices considérables sur les différences.

L'administration municipale affirme que nous avons à Lyon un approvisionnement qui peut suffire à deux mois; nous voudrions qu'elle dit vrai, mais nous avons quelques motifs de croire qu'elle exagère, car il lui est à peu près impossible de vérifier les sorties. Il ne suffit pas de donner des chiffres, il faut les justifier; il eût été convenable, par exemple, d'établir d'une manière précise ce que renferme le dépôt obligé de la boulangerie et le montant de ses réserves facultatives; cela est facile au moyen d'une vérification sérieuse.

Nous ferons à la mairie un grave reproche : elle dit que l'approvisionnement est de deux mois; dès lors elle doit savoir que les boulangers ont acheté avant la hausse, au-dessous des prix actuels; et, dans ce cas, pourquoi élève-t-elle le prix du pain ? pourquoi oublie-t-elle les bases qu'elle-même a posées pour la formation de la taxe ?

On prévoit la baisse, et nous l'espérons; mais l'élévation du prix du pain et la note communiquée par l'administration aux journaux sont deux mesures fâcheuses qui peuvent l'empêcher, ou du moins la retarder. La première maintient le prix des farines, et la seconde éloigne les marchands disposés à envoyer leurs denrées sur notre marché. Que faut-il en effet au commerce ? La prompte réalisation; c'est là une condition indispensable de son succès. Si l'on eût dit que Lyon avait pour un mois d'approvisionnement, ce que nous croyons être la vérité, les détenteurs de grains et de farines eussent pris leurs mesures pour en faire arriver sur notre place pour l'époque où l'approvisionnement commencerait à baisser, et l'abondance eût amené certainement la baisse. Aujourd'hui que feront-ils ? Ils n'enverront pas, ou ils dirigeront les marchandises sur d'autres points, et la baisse ne se produira que plus tard. M. Cunin-Gridaine, avec sa malheureuse circulaire, avait éloigné les arrivages; M. le maire en fera autant avec sa note irréfutable : tant les mauvais exemples sont fatals !

Quoi qu'il en soit, nous devons le dire, car telle est notre conviction sincère, la disette à Lyon n'est pas à craindre. Plus prévoyants que le gouvernement qui n'a rien fait pour la navigation du Rhône, le soleil et le vent du midi ont fondu les neiges, la pluie a grossi nos rivières, la Saône est très forte, et notre grand fleuve, aujourd'hui parfaitement navigable, est sillonné de bateaux à vapeur qui remontent des blés et des farines. Les subsistances ne manqueront pas; on doit être, à cet égard, parfaitement rassuré. Nous espérons donc que notre population conservera l'attitude calme qu'elle a gardée jusqu'ici, quelles que soient, du reste, les agitations qui se produisent loin de nous ou près de nous. L'émeute, au lieu d'améliorer la situation matérielle, ne ferait que l'aggraver; elle servirait nos adversaires politiques; le pillage des grains, ou l'arrestation des convois, en amenant le resserrement des marchandises, servirait encore les spéculateurs. Il y aurait donc à perdre des deux côtés; notre population est trop éclairée pour ne pas le comprendre. Le conseil municipal s'assemblera demain; peut-être s'élèvera-t-il de son sein quelque voix généreuse qui rappellera à l'administration la nécessité de venir en aide aux classes laborieuses en distribuant des bons au moyen desquels les porteurs obtiendront le pain à un prix inférieur à celui de la taxe.

Une erreur de chiffres s'est glissée dans notre article de lundi sur les subsistances. Nous avons dit, en parlant des farines, que les rondes, qui se vendaient de 29 f. 50 c. à 30 f., étaient tenues aujourd'hui à 32 f.; que les premières, qui se vendaient de 31 f. 50 c. à 32 f., étaient tenues à 33 f. les cent kilogrammes. C'est les cinquante kilogrammes qu'il fallait dire. Tous nos lecteurs auront sans doute rectifié eux-mêmes cette erreur, trop matérielle pour n'être pas aperçue.

En présence de l'obstination de notre administration municipale à ne prendre aucune mesure pour soulager les souffrances des familles indigentes, des ouvriers sans travail, nous ne cesserons d'enregistrer les délibérations prises par les conseils municipaux des plus grandes villes de France.

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé d'une association qui se forme à Nantes pour faire baisser le prix du blé; aujourd'hui nous avons à relater la délibération du conseil municipal de Toulouse tendant à accorder à M. le maire un crédit de 56,000 fr. destiné à couvrir la différence du prix du pain entre le maximum de 90 centimes par marque et le prix réel d'achat. Non seulement le rapporteur de la commission a

conclu à l'adoption du crédit, mais il a déclaré, au nom de cette commission, que, s'il était insuffisant, il faudrait en voter un nouveau. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport.

Nous publierons demain ce rapport, et nous engageons nos conseillers municipaux à le lire avec soin et à en faire leur profit. Nous craignons bien qu'on ne cherche un faux-fuyant pour échapper à la nécessité d'un vote favorable aux classes indigentes, mais nous tâcherons d'en faire justice. Lyon n'est pas la seule ville où les finances soient obérées, et dans aucune on n'a objecté cet état de choses.

Notre conseil municipal, ainsi que nous l'avons annoncé, va être saisi d'une proposition fort importante relativement à nos théâtres : il s'agit de donner au directeur l'autorisation de fermer le Grand-Théâtre pendant quatre mois de l'année. La ville, par suite de cette concession, cesserait de payer la subvention annuelle de 55,000 f. qu'elle accorde à la direction. Cette économie est séduisante, nous en convenons; mais il s'agit de savoir si elle sera effective, c'est-à-dire si la suspension du Grand-Théâtre pendant quatre mois n'enlèvera pas à la ville des avantages pécuniaires équivalant à la somme de 55,000 f. En outre, il faut se demander si cette suspension ne porterait pas la perturbation dans notre orchestre, dans notre corps de ballet; enfin, si les intérêts de tous nos artistes ne seraient pas gravement compromis.

L'organisation théâtrale actuelle est vicieuse, nous le reconnaissons. Nous ne nions pas les embarras de la direction; mais croit-on la mettre dans une meilleure position en adoptant la mesure que nous avons mentionnée ? Nous ne le pensons pas. Les exigences théâtrales grandissent; en ne les satisfaisant pas, on finira par dégoûter le public des jeux de la scène, et alors les embarras de la direction, au lieu de diminuer, augmenteront encore.

L'état des choses, d'ailleurs, n'est pas durable. La littérature marchande est à l'agonie, elle a fait son temps; une littérature plus morale, plus saine, ne tardera pas à se faire place, et alors on retournera au spectacle. Les théâtres souffrent de l'absence de bonnes créations; viennent des pièces qui ne blessent pas les mœurs et les sentiments généreux, vous verrez la foule se presser dans nos salles, si souvent désertes.

Nous reviendrons sur ces divers points, et nous tâcherons d'amener à notre opinion notre conseil municipal.

Les journaux de l'opposition qui ont l'audace de ne pas approuver les tromperies diplomatiques de M. Guizot, quoiqu'elles s'adressassent à l'Angleterre, sont de mauvais Français, de mauvais patriotes. C'est le *Journal des Débats* qui le dit, et il se connaît en patriotisme, le journal des alliés en 1815, et des pritchardistes en 1843, 1846 et 1847. Mais voilà que l'Angleterre s'empare, au mépris du traité le plus formel, d'une île qui est une position formidable dans les mers de la Chine; que va dire le journal patriote, tandis que les mauvais Français protestent dans leur conscience ? Le *Journal des Débats* voit dans cette conquête violente « l'avantage de la civilisation générale de l'espèce humaine. »

Quant à la *Presse*, elle n'a pas pour les Anglais la même tendresse. Mais que les journaux opposants ne s'avisent pas d'attaquer l'ignoble Rosas et le féroce Nicolas; la *Presse* fera feu contre eux de toutes ses colonnes, et jamais on ne vit de plus lourds projectiles que la prose de la feuille politico-industrielle de M. Emile de Girardin.

Paris, le 1^{er} février 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les journaux publient ce matin l'amendement suivant, que MM. Billault et Dufaure ont déposé hier sur le bureau de la chambre, en addition au troisième paragraphe de l'adresse, qui est relatif aux mariages espagnols :

« Si, à l'occasion de cet événement, il s'est manifesté quelque dissidence entre votre gouvernement et celui d'un peuple voisin, la France a droit de compter que les bons rapports se rétabliront sans qu'il en coûte rien ni à ses intérêts ni à sa dignité. »

En lui-même, cet amendement n'a pas une bien grande signification; mais il pourra en acquiescer par les explications qui précéderont le vote auquel il donnera lieu. Si ces explications ne sont pas très catégoriques, si elles n'impliquent pas un blâme des procédés de M. Guizot dans l'affaire des mariages espagnols, si en un mot elles ne présentent pas le caractère d'une démonstration hostile contre le cabinet, il arrivera ce qui est déjà arrivé, il y a cinq ans, à l'occasion du droit de visite, c'est que le ministère l'acceptera et que la chambre sera unanime pour le voter. C'est là ce qu'il faut éviter, et il dépend de MM. Billault et Dufaure de nous épargner cette confusion d'idées et d'opinions. Ils ont tout intérêt à le vouloir, car enfin c'est à renverser le cabinet du 29 octobre qu'ils doivent tendre, et ils n'y réussiront qu'en se prononçant avec plus ou moins de vivacité contre ce cabinet.

L'opposition, qui marche plus vite et se montre plus exigeante que ces deux députés, ne fera pas obstacle à la campagne qu'ils vont tenter. Leur amendement, s'il est convenable-

ment présenté, conviendra à toutes les nuances des opinions indépendantes. En effet, si partisan qu'on soit de l'alliance anglaise, on ne peut vouloir qu'elle se renoue au détriment de nos intérêts et de notre dignité. C'est là un sentiment trop national pour qu'il ne soit pas partagé par tous les hommes qui aiment sérieusement leur pays, et il est même tellement naturel que nous ne saurions pour ainsi dire pas admettre que MM. Billault et Dufaure aient cru nécessaire de l'exprimer, s'ils n'avaient voulu en faire un sujet d'attaque contre M. Guizot et sa politique.

Ce n'est, du reste, que dans deux ou trois jours qu'on connaîtra à cet égard leur pensée, car le vote sur le paragraphe qu'ils ont cru utile de compléter n'aura pas lieu avant lundi prochain.

C'est vendredi dernier que les membres du centre gauche qui sont restés fidèles à M. Thiers se sont réunis. La réunion a eu lieu chez M. Ganneron. Vingt et une personnes étaient présentes, et quatre avaient envoyé leur adhésion. Le bataillon que M. Thiers peut encore mener à l'ennemi ne se compose donc plus que de vingt-cinq soldats environ. Celui qui marche sous le commandement de MM. Billault et Dufaure n'est guère plus nombreux. Tout le reste appartient à l'opposition avancée ou à cette portion de la gauche qui tient à garder son indépendance pour en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt du pays.

Nous ne serions pas surpris de voir M. Thiers, qui doit trouver que vingt-cinq personnes à conduire c'est bien peu pour lui, se rallier très prochainement à la gauche, et lui demander la permission de servir dans ses rangs comme simple soldat. Quelques-uns de ses amis l'y poussent, car ils sont persuadés que s'il entrait dans la gauche à titre de soldat, il ne tarderait pas à devenir général.

On peut donc s'attendre à un nouveau classement des partis parlementaires; nous nous en réjouissons bien sincèrement si nos institutions devaient y gagner quelque chose.

Le gouvernement a encore saisi aujourd'hui la chambre de deux projets de loi qui ont pour objet de remédier aux difficultés dans lesquelles nous sommes placés sous le rapport de l'alimentation du pays. Tout cela arrive bien tardivement. Si l'on avait voulu convoquer les chambres quelques semaines plus tôt, la situation serait déjà meilleure, et nous serions débarrassés de bien des inquiétudes qui ont servi de prétexte au gouvernement pour demander l'augmentation de l'effectif de l'armée. Le projet qu'il a présenté à cet effet a été examiné cet après-midi dans les bureaux, où il a rencontré, de la part des rares députés de l'opposition qui s'y trouvaient, de très sérieuses objections. Il n'en est pas moins certain qu'il sera adopté, et qu'on donnera à notre gouvernement si populaire les moyens nouveaux qu'il réclame comme nécessaires pour assurer le maintien de la tranquillité publique en France.

M. Solar a gagné son procès contre les actionnaires de l'Epoque qui l'accusaient d'escroquerie, et qui voulaient pour ce sujet l'envoyer en prison comme on y envoie les malhonnêtes gens. Est-ce à dire pourtant que M. Solar soit sorti blanc comme neige des débats qui viennent d'avoir lieu, et qu'il ait gagné son procès devant le public comme devant le code pénal? C'est une question que nous laissons à la conscience de chacun le soin de décider. Si nous revenions à cette affaire, c'est pour constater que, dans la dernière audience, elle a encore mis en évidence un fait qui ne prouve pas que tous les écrivains qui appartiennent à la presse soient, en toute circonstance, parfaitement désintéressés. M. Solar a confessé que, lors de l'adjudication du chemin de fer du Nord, M. de Rothschild lui avait envoyé ainsi qu'à M. Granier de Cassagnac un certain nombre d'actions au pair dans son entreprise, et que ni lui ni son collaborateur n'avaient été offensés de cette gracieuseté, attendu que plusieurs journaux en avaient été également l'objet. Si l'on rapproche ce fait de la concession du troisième théâtre lyrique, accordée par M. le ministre de l'intérieur à MM. Solar et Cassagnac, et revendue immédiatement par ceux-ci au prix de cent mille francs, on verra que la position de certains journalistes, si elle n'est pas toujours très digne, est au moins très lucrative.

Il est bien à souhaiter que la chambre s'occupe de ces faits, et qu'elle les réprime de la manière la plus solennelle; mais peut-on attendre cela d'une chambre dans laquelle il y a encore tant de gens qui, comme MM. Solar et Granier de Cassagnac, ont été honorés des bontés de M. Rothschild?

Quelques personnes qui se prétendent bien informées assurent que le gouvernement portugais a décidé de demander à l'Angleterre son intervention pour en finir avec l'insurrection progressiste et miguéliste.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Cénscur*.)

Séance du 1^{er} février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

Il y a peu de monde dans les tribunes basses. Les tribunes hautes sont un peu mieux garnies.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du ministre des finances qui annonce la nomination de MM. Bignon et Delessert, députés, en qualité de membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

M. TAILLANDIER dépose une pétition signée par un grand nombre d'habitants de Paris qui demandent l'abolition de l'esclavage dans nos colonies.

MM. Dupont (de l'Eure), Meynadier, Letourneur et Castellane sont admis à prêter serment.

M. FAIXHANS propose l'annulation de l'élection de M. Léo Sieys, dont les pièces ne constataient pas qu'il ait produit le cens.

L'annulation est prononcée sans débat.

M. DUCHATEL présente un projet de loi portant demande d'un nouveau secours de 2 millions pour les hospices, bureaux de charité et établissements de bienfaisance. — Renvoyé à la commission spéciale du projet de loi relatif à un crédit destiné au même objet.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture, présente un projet de loi ainsi conçu :

« Les bâtiments étrangers pourront jusqu'au 31 juillet 1847, et sous toutes garanties nécessaires pour assurer leur destination en France, concourir au transport par cabotage, de la Méditerranée dans l'Océan et de

l'Océan dans la Méditerranée, des grains, farines, riz, féculés et pommes de terre. »

M. Chapuys-Montlaville est admis et prête serment.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse.

M. ROGER (du Nord) : Je demanderai à la chambre la permission de lui soumettre quelques observations sur nos relations avec le Nord et sur l'annexion de Cracovie.

Les cabinets du Nord, il faut le reconnaître, agissent au grand jour. Ils violent les traités, et vous excluent aussi bien que l'Angleterre du règlement des affaires. Ils ne s'astreignent à aucune règle de justice et d'équité. Un matin vous apprenez que Cracovie est incorporée à l'Autriche, et la France n'a pas même été consultée.

L'absorption de Cracovie, voilà l'explication des massacres exécutés l'an dernier sur les nobles polonais, qu'on a traqués dans les bois comme des bêtes fauves, et qui ont été poursuivis et frappés par des meutes d'assassins. C'est le gouvernement autrichien qui a été l'instigateur de ces abominations. Les moyens de ce gouvernement, nous les connaissons; ils font horreur au monde entier.

Les traités de 1815 ont été violés. Ils ont donc cessé d'exister pour nous le jour où l'attentat de Cracovie a été consommé, où il a révélé au monde qu'il n'y avait plus d'autre droit que la force.

L'orateur se félicite de ce que la France n'a pas été consultée dans cette affaire. Elle aurait constaté son impuissance. Il lui reste le droit de prendre un parti contre ceux qui l'ont isolée, et qui ont dédaigné ses premières protestations.

La France ne doit pas faire ce qu'elle a fait en 1840; elle ne doit plus se faire petite comme alors pour rentrer dans le concert européen. L'isolement n'est pas seulement pour nous une politique de choix, c'est une politique de nécessité.

M. Roger désire que nous nous préparions sérieusement aux éventualités de la guerre. C'est par cette attitude que nous ferons reculer le Nord, et non pas en proclamant notre intention de rester en paix malgré tous les défis. Si vous ne prouvez pas au monde qu'on ne brave pas impunément la France, vos protestations seront impuissantes et sans force. La question n'est pas de celles qui s'agitent entre le gouvernement et l'opposition; elle est, entre nous tous d'une part et l'étranger de l'autre.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE : L'orateur qui descend de la tribune a eu le premier l'honneur d'exposer devant la chambre la surprise qu'a fait éprouver à toutes les intelligences, le dégoût qu'a fait éprouver à tous les cœurs honnêtes l'attentat de Cracovie. Il appartient peut-être à un membre du parti conservateur de s'en plaindre le premier, car, s'il y a eu de la part de l'étranger une intention d'injurier la France, c'est à nous qu'il appartiendrait de recueillir cette injure et d'en demander satisfaction, après tous les sacrifices que nous avons fait depuis seize ans pour maintenir la paix. (Mouvement. — Rires.)

L'honorable préopinant a dit qu'il n'y avait ici qu'une discussion entre nous tous et l'étranger. Il a eu raison, et la preuve en est dans l'assentiment presque unanime qu'a rencontré ici le paragraphe du projet d'adresse, rédigé pour la première fois par une commission composée exclusivement de députés conservateurs. C'est parce que je me joins à l'expression des pensées de la commission, que j'ai senti le besoin de confirmer ici mes sympathies pour ces pensées.

Nous sommes ici une chambre nouvelle, une majorité et une opposition nouvelles, mises en regard l'une de l'autre, dans des proportions numériques différentes, appelées à se prononcer dans des circonstances toutes nouvelles. Il faut donc que nous apportions toute notre attention aux débats qui vont se produire. Il importe de nous expliquer sur le deuxième paragraphe, qui dit que nous avons la confiance que la paix du monde est assurée. Nous n'aurons pas la guerre au sujet de Cracovie; l'Angleterre ne nous la fera pas non plus à cause des mariages espagnols, dont nous recueillerons les avantages (murmures), et qui sont un fait accompli.

A gauche : Cracovie aussi est un fait accompli !

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE : J'écarte donc l'affaire des mariages; mais les conséquences de l'attentat de Cracovie ne se sont pas encore produites. Le concert européen a été brisé, rendu impossible au moins pour un temps nécessaire à une prescription; le concert européen n'existe plus. Supposez que la question de Belgique éclate de nouveau, pourriez-vous réunir de nouveau les puissances à Londres? Je vous en défierais. L'attentat de Cracovie a eu pour conséquence immédiate de créer notre isolement diplomatique. Il ne nous est pas permis de prendre la main qui a effacé notre signature sur un traité où nous avions participé.

Voici une autre conséquence : par égard, par condescendance, par faiblesse, les signataires du congrès de Vienne en ont exclu l'empire ottoman, et ont stipulé pour lui les garanties relatives à son intégrité. Les trois puissances qui ont aboli le traité en le mutilant ont par cela même rendu illusoire les garanties stipulées pour l'empire ottoman. Eh bien ! puisque son intégrité n'est plus écrite dans le traité, il faut que l'intégrité de l'empire autrichien nous en réponde. On voit que je veux parler de l'Italie. La chambre se rappelle qu'au 10 septembre dernier c'était le centième anniversaire de la délivrance de Gènes; ce jour-là, les Apennins se sont illuminés de feux, non de joie, mais de souvenir. Songez-y, un boulet échappé d'un des canons du roi de Sardaigne enlèvera l'Italie à l'Autriche. (Mouvements divers.)

Soyez prêts à tout événement, à la guerre comme à la paix; car la guerre doit comme la paix profiter à la puissance du grand parti conservateur dont je suis un membre obscur. Nous avons donné des gages à la paix, l'Europe le sait. Mais s'il faut tirer l'épée, nous y trouverons cet avantage, qu'après une provocation, ce n'est plus au nom de cette révolution qui a épouvanté le monde que nous combattrons (sourires à gauche), mais au nom de nos droits, au nom des peuples, que nous marcherons en avant.

Dans ces dernières années, nous avons eu avec l'Angleterre des débats animés sur la traite des nègres, sur le droit de visite. L'Angleterre voulait la liberté des hommes, la France voulait l'indépendance des pavillons, la liberté des peuples. C'était pour de nobles intérêts que les deux gouvernements étaient en lutte. Pendant ce temps-là, que se passait-il dans le Nord? La Russie redescendait dans le moyen-âge, et elle allait jusqu'à la persécution religieuse; l'Autriche descendait dans le moyen âge plus bas encore, jusqu'à la Jacquerie. Voilà comment le despotisme abaissait les gouvernements; voilà comment le flot de la liberté élève les peuples. Nous voulons la liberté, l'indépendance de tous les états, mais nous voulons aussi la liberté qui répond à la dignité de l'homme.

L'événement de Cracovie, je le répète, a modifié l'état européen; le gouvernement français, dans cette situation, doit être prêt à tout événement, à la paix comme à la guerre. Le gouvernement a déjà beaucoup fait pour cela, et je l'en remercie; nos arsenaux sont bien garnis, nos fortifications ont été réparées; il faut achever ce qu'on a commencé, et je saisirai cette occasion de demander qu'on nous apporte enfin cette loi sur la réserve de l'armée que nous attendons encore, bien qu'elle nous ait été promise depuis si long-temps.

Voix à gauche : La Marseillaise !

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE : Je viens d'entendre rappeler la Marseillaise. Je ne suis pas de ceux qui veulent qu'on aille la chanter sur les bords du Rhin. Je crois qu'une fermeté calme est ce qui convient le mieux à la France, et je ne conseillerai jamais ces excitations extérieures dont on a abusé à certaines époques de notre histoire. (Rumeurs diverses.)

Je félicite la chambre d'avoir voulu parler encore une fois en face des puissances du Nord de l'antique nationalité polonaise; j'en félicite la commission. Il est bon que la voix de la conscience publique se fasse ainsi entendre; il est bon qu'elle réprime des actes qui ne sont plus de notre siècle.

Un mot maintenant de la position même de la nouvelle majorité conservatrice. (Ecoutez !) La question numérique est changée, et je m'en réjouis. Il n'est pas bon que les forces se balancent comme elles se sont balancées trop long-temps dans le parlement, cela n'est pas bon pour la moralité politique, cela n'est pas bon pour la dignité des partis. Il ne faut pas que les frontières qui les séparent puissent être facilement franchies. (Rires.) La nouvelle majorité conservatrice doit être active, vigilante; elle ne doit pas se désunir, elle ne doit pas vouloir faire des conditions au cabinet. Qu'elle pèse de son ascendant sur lui pour obtenir la présentation des lois qui peuvent améliorer le sort des classes pauvres et souffrantes, mais qu'elle ne pèse pas sur lui de manière à l'opprimer.

Des réformes sont nécessaires, mais on ne peut pas les accomplir toutes à la fois; il faut aller au plus pressé, et pour mon compte j'aimerais mieux la réduction de l'impôt du sel que la réforme postale. J'ai la ferme espé-

rance que la chambre sera saisie de la question des tarifs sur les fers et sur les houilles, et de celle des houillères de la Loire. Je ne suis ni libéral ni protectionniste d'une manière absolue; je crois que ces questions doivent être débattues et résolues, et la nouvelle majorité devra se consacrer à leur examen, si, comme je l'espère, elle en est saisie par le gouvernement.

Quant aux réformes politiques qui pourront être demandées par l'opposition, je dirai que le parti conservateur, à mon avis, doit être prêt à accepter la discussion de ces réformes, pourvu qu'elles lui soient proposées d'une manière sérieuse. A cet égard, je ne fais que répéter ce que disait M. Guizot au banquet de Lisieux, et je dis à l'opposition : Quand vous voudrez nous présenter des propositions sérieuses en vue d'améliorer les institutions du pays, nous vous écouterons. (Mouvements divers.)

M. GARNIER-PAGÈS : Dans une situation aussi critique, les débats pourront être plus ou moins passionnés, plus ou moins vifs; mais je crois qu'il est bon que dans de telles circonstances un homme de l'extrême gauche vienne dire qu'en présence d'une telle situation la France est unanime.

La lutte à laquelle nous assistons ne date pas d'aujourd'hui; elle dure depuis long-temps; elle durera long-temps encore sans doute; elle revêt des formes diverses, mais au fond c'est toujours la lutte de la contre-révolution contre la révolution, de l'absolutisme contre la liberté. Cette lutte existe, ne le dissimulons pas, car le pays a intérêt à connaître la liberté.

L'orateur examine la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la France dans la question espagnole. Il se demande si, dans l'affaire des mariages, c'est bien à augmenter l'influence de la France dans la Méditerranée qu'a tendu la politique du cabinet français. Si telle a été cette politique, dit M. Garnier-Pagès, je suis prêt à lui donner mon approbation. Malheureusement j'en doute, et j'ai le droit d'en douter. Je crois qu'en mariant M. le duc de Montpensier à l'infante d'Espagne, vous n'avez voulu et vous n'avez fait qu'une alliance de famille; je crois que les alliances de famille sont de graves embarras pour les nations. Je crois d'ailleurs qu'arrivé aujourd'hui à votre but, vous allez racheter par de fâcheuses concessions l'amitié de l'Angleterre que votre conduite dans cette affaire vous a fait perdre. (A gauche : Très bien ! très bien !)

M. Garnier-Pagès énumère les alliances de famille qui ont été conclues avec l'Espagne, et qui prouvent que ces alliances ne signifient rien et ne remplacent point les alliances de peuple à peuple. Est-ce avec l'Espagne que nous avons récemment traité? Nous avons, au contraire, aliéné à la France un grand parti qui a pour lui l'avenir.

Lorsque Christine est sortie de l'Espagne par la volonté du peuple... (Murmures au centre.)

Une voix : Après une conspiration.

M. GARNIER-PAGÈS : Je suis étonné de ces murmures, car M. le ministre des affaires étrangères a justifié l'Espagne devant la chambre des pairs... Lorsque Marie-Christine... (Nouvelle interruption au centre.) Vous voyez, Messieurs, le progrès que nous avons fait depuis la révolution de juillet. Lorsqu'on parlait des peuples qui avaient chassé les rois, on applaudissait; maintenant on murmure. Cela ne m'étonne pas.

A gauche : Très bien !

M. GARNIER-PAGÈS : On a appelé le parti modéré le parti français. Cette opinion a dû amener une série d'actes mauvais. Vous avez approuvé la destruction de la constitution, vous avez approuvé la contre-révolution, vous avez été pour tout le sang versé. (Murmures au centre.)

Je ne veux pas me laisser entraîner par les murmures de la chambre; mais s'il en était ainsi, c'est sur elle qu'en retomberait la responsabilité. N'est-ce pas au moment où Narvaez était le plus contre-révolutionnaire que vous lui avez envoyé le grand cordon de la Légion d'Honneur? (Mouvement.) Je ne suppose pas que M. le ministre ait provoqué un échange de cordons et de rubans uniquement pour embellir les panneaux de sa voiture. (Rumeurs au centre.) Vous avez attaqué un grand parti. Qu'est-il résulté de cette politique exclusive? Déjà le cabinet qui avait approuvé les mariages vient de succomber devant les chambres.

M. Garnier-Pagès dit que notre commerce avec l'Espagne est toujours souffrant. Et les créanciers français de l'Espagne, qu'a-t-on fait pour eux? Pourquoi donc a-t-on fait les mariages? Certains esprits méchants ont appelé l'appât qu'on a pour les dotations, mais je n'abaisserai pas le débat jusque là. Il y a eu une dot de 50 millions. Savez-vous la source impure de cette dot? Elle sort de la poche de nos petits-rentiers. Pendant dix ans Ferdinand VII a négocié un emprunt de 456 millions de francs. Cet argent n'a pas été remboursé. Il n'y a personne ici qui veuille d'une fortune aussi impure. Si quelqu'un ici héritait de son père d'une somme aussi impure, il se hâterait de la reporter aux débiteurs de cette créance. (Approbation.) C'est en sacrifiant nos petits-rentiers qu'on est arrivé aux mariages espagnols; c'est en laissant coter la nouvelle dette espagnole qu'on a obtenu le mariage, c'est en laissant coter cette dette malgré les défenses de la chambre.

L'orateur continue.

Le ministère ne se raffermira pas. On pourra juger de sa situation par la correspondance suivante, adressée à un journal belge par un rédacteur du *Journal des Débats* que nous pourrions nommer :

« Un fait de la plus haute importance et encore généralement ignoré dans Paris, nous paraît devoir donner gain de cause à ceux, et le nombre en est grand, qui pensent que M. Guizot sera très prochainement vaincu dans la lutte ouverte entre lui et lord Palmerston. Nous apprenons, en effet, et d'une source sûre, que M. Charles Gréville, secrétaire du conseil privé d'Angleterre, qui se trouve depuis quelque temps à Paris, chargé d'une mission secrète dont le but était d'amener un rapprochement entre les deux gouvernements, a reçu brusquement l'ordre ou a pris lui-même la détermination de retourner immédiatement à Londres.

M. Charles Gréville, en quittant Paris, n'aurait pas, nous assure-t-on, caché à quelques personnes amies que le but de son voyage était manqué, et aurait laissé percer quelques inquiétudes sur l'agrandissement de proportions qu'allait sans doute prendre le débat entre M. Guizot et lord Palmerston. Quoi qu'il en soit, il paraît que le dernier se croit entièrement sûr de la victoire, et lord Normanby, qui a pu voir par lui-même l'effet, fatal pour M. Guizot, produit dans l'opinion publique à Paris par la publication des documents anglais, ne manquera certainement pas d'exciter son ministre à prendre une attitude encore plus fière et plus menaçante, si la chose est possible.

Cette affaire de la publication des pièces anglaises, qui met en rumeur dans ce moment tout le monde politique, laisse passer presque inaperçue, ou du moins sans qu'on s'en occupe sérieusement, la crise ministérielle espagnole, qui, dans d'autres circonstances, aurait paru de la plus haute importance. Il est certain cependant que les événements les plus graves se préparent dans la péninsule. La méfiance, le découragement et la peur régnent généralement parmi toutes les personnes appartenant aux plus hautes sphères de la politique, du gouvernement et de la cour à Madrid.

On lit dans le *Journal de la Somme* :

« La manie de ne laisser arriver aux fonctions de maire que les hommes qui ont donné des gages de leur dévouement au ministère, cette manie, disons-nous, peut présenter d'assez graves inconvénients. On en jugera par le fait suivant, qu'on nous affirme, et dont nous voulons cependant encore douter, bien que la précision des détails qui nous ont été donnés et des dates qu'on nous a communiquées à l'appui ne nous le permette guère.

« Est-il vrai, demanderons nous puisque nous doutons encore, que, pour écarter des fonctions de maire, dans une commune de ce département, un honorable citoyen qui avait eu le malheur, dans les élections dernières, de se prononcer pour le candidat de l'opposition et de ne pas en cacher, on soit allé tirer de sa retraite et de l'obscurité où il était légitimement tombé un homme qui jadis avait été maire, et qui ne songeait certainement plus à le rede-

Par le *Palaich-Henry*, entré à Liverpool, on a reçu des nouvelles des Etats-Unis.

Les derniers avis de Monterey, en date du 7 décembre, confirment le prochain départ du général Taylor avec son état-major et la première division de son armée pour Tampico. Il doit se porter d'abord sur Victoria, où son quartier-général sera établi, et y attendra, en concentrant ses forces, la décision des deux gouvernements. Il espère que l'exécution de ce projet ne rencontrera pas d'obstacles de la part de l'ennemi, que sa position toutefois à San-Luis-de-Potosi mettrait en état d'intercepter facilement la marche de l'armée américaine. Mais les mouvements de Santa-Anna sont si incertains et paraissent gênés par tant de causes, que la confiance du général Taylor dans le succès de l'opération ne paraît pas outrée. Du reste, il y met le temps, et l'on calcule qu'il emploiera environ un mois à se rendre, par petites étapes, à Victoria.

Tandis que l'armée agit avec cette lenteur, à Washington on parle toujours de pousser la guerre avec la plus énergique vigueur; mais on ne se hâte pas d'en fournir les moyens au gouvernement. Loin de là, et par une contradiction étrange entre les actes et les paroles, toutes les mesures que l'administration propose dans ce but sont, de la part du congrès, l'objet d'une inexplicable opposition. M. Polk ne peut plus compter sur la majorité compacte dont il disposait à la dernière session.

Le navire à voiles *Zenobia* a apporté mercredi à Liverpool des avis de New-York jusqu'au 6 janvier, c'est-à-dire de deux jours plus frais que ceux de l'*Anglo-Saxon*. Ils présentent quelque intérêt.

Le président a transmis au congrès le message que faisaient pressentir les dernières nouvelles, relativement à la réorganisation de l'armée et à la nomination d'un général en chef.

Le congrès paraît décidé à poursuivre la guerre avec énergie jusqu'à ce que les Mexicains soient réduits à demander la paix.

Les avis du théâtre de la guerre annoncent que Santa-Anna, après avoir concentré à San-Luis-Potosi des forces que l'on évalue à 37,000 hommes, s'est mis en marche sur Saltillo; mais son armée est, dit-on, mal approvisionnée, et, d'un autre côté, les troubles intérieurs auxquels le Mexique est en proie contrarient vivement ses projets.

On assure que, peu de jours après avoir quitté San-Luis, il a reçu de Mexico un courrier lui apportant la nouvelle qu'un *pronunciamiento* avait éclaté au sein même de la capitale, d'où le général Herrera, qui aspire à la présidence, aurait chassé Almonte. Aussitôt Santa-Anna a détaché quelques régiments d'infanterie pour réprimer l'insurrection.

A Tampico, les nouveaux dominateurs de la ville ont eu à soutenir l'attaque d'un corps de 7,000 cavaliers mexicains. Grâce à l'énergie avec laquelle les Américains ont su se défendre, ils ont repoussé leurs ennemis et intercepté des correspondances d'Anpudia.

VALACHIE.

On lit dans le *Correspondant de Hambourg* du 23 janvier, d'après une lettre adressée des frontières de la Turquie :

« Le bruit se répand que le consul général russe à Bucharest, M. de Daschkow, a été rappelé subitement à Saint-Petersbourg, où l'on est ou veut paraître mécontent de sa conduite dans ces derniers temps. Des événements très graves pour la politique européenne se préparent dans les principautés. »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning-Chronicle* du 28 janvier : « Lord Howden a été nommé ministre au Brésil. Nous apprenons que sa seigneurie, en se rendant à sa destination, s'arrêtera à Rio de la Plata, dans le but d'amener les affaires dans cette partie du monde à une favorable issue. Sa seigneurie est arrivée du continent en ville la semaine dernière; elle se rendra à Rio-Janeiro au commencement du mois prochain. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 1er février 1847.

Hier, dans la journée, on a fait pour fin février 78 70. Aujourd'hui, le 3 0/0 a commencé à 78 10. Il est d'abord monté à 78 20, puis il est retombé à 78 15, et il a ouvert au parquet à 78. Il a fléchi aussitôt après l'ouverture, et en peu de temps il est tombé à 77 70. Jusqu'à la fin de la bourse le 3 0/0 a éprouvé d'assez nombreuses variations, mais toutes sans intérêt, et il a fermé au parquet à 77 70. Dans la coulisse, il est resté à 77 67 1/2.

Affaires actives. Les fonds anglais en baisse de 1/8 0/0.

Trois pour cent.....	77 85	Versailles (rive droite)...	327 50
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	207 50
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Orléans.....	1220
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	»
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	»
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	820
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	95 1/2	Strasbourg à Bâle.....	203
Cinq pour cent belge.....	»	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napoléon.....	»	Orléans à Bordeaux.....	535
Récépissés Rothschild.....	105 60	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	100	Montreuil à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.....	34	Chemin du Nord.....	607 50
Banque de France.....	5270	Dieppe et Fécamp.....	»
Comptoir Ganneron.....	1160	Paris à Strasbourg.....	468 75
Banque belge.....	910	Tours à Nantes.....	467 50
Caisse Lafitte.....	»	Paris à Lyon.....	488 75
Obligations de Paris.....	1320	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	1030	Bordeaux à la Teste.....	417 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	4215 75	»	1217 50	1217 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	870	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	830
Avignon à Marseille.	»	»	816 25	»	818 75	818 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	567 50	565	566 25	567 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	605	605	607 50	605
prime d. 10.	»	»	»	»	612 50	611 25
Paris à Lyon.	»	»	»	»	487 50	487 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de la famille de M. Charles Beroujon qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priés de vouloir bien considérer cet avis comme une invitation pour assister à ses funérailles, qui auront lieu demain jeudi 4 février, à midi précis. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Belle-Cordière, 22, pour se rendre à l'église Saint-François.

berge isolée devant laquelle il s'était arrêté, et ont enlevé deux sacs de blé. Dès qu'il a pu reprendre sa liberté, le conducteur a prévenu la gendarmerie de Cour, qui s'est rendue sur les lieux à franc étrier. Les pillards ont été arrêtés, et les sacs ont été trouvés, l'un dans des broussailles, l'autre dans le domicile même des coupables. Ce prompt acte de répression est d'un bon exemple.

— La greffe est un mariage forcé qui n'est pas toujours heureux. Les résultats obtenus par l'emploi de ce procédé, depuis l'antiquité la plus reculée, dans la pratique de l'horticulture, n'ont point, jusqu'à nos jours, engagé la grande culture à s'en emparer. Pourtant, vers le commencement de ce siècle, la greffe herbacée pratiquée en grand par M. le baron de Tshuddy faisait entrevoir l'époque où il serait possible d'appliquer la greffe sur une plus large échelle.

Agissant dans les mêmes vues, M. Isidore Calderini, pharmacien à Milan, vient d'appliquer avec un plein succès la greffe aux graminées, en enlevant la partie supérieure de deux chaumes de grosseurs égales, et en les remplaçant l'un par l'autre. La soudure a eu lieu dans le plus grand nombre des essais, et le chaume greffé a pu reprendre et donner son épi sur le nœud du chaume servant de sujet. On se demandera peut-être à quoi cela peut servir, si ce n'est comme expérience curieuse de physiologie végétale. On va voir que la réponse est facile.

L'un des essais de M. Calderini a consisté à greffer des tiges de riz sur des tiges de panicum. Les épis de riz obtenus de ces greffes ont donné un riz plus beau et plus abondant que celui des plantes non greffées. Cette supériorité s'est continuée à la seconde génération; de sorte que de quelques tiges greffées on a obtenu assez de grain pour ensemencher un espace assez étendu, dont le produit a dépassé de beaucoup le rendement du riz ordinaire, à égalité de sol et de culture.

Ainsi, la porte est ouverte à une nouvelle série d'expériences; la greffe peut influer sur la production des graminées, base de l'alimentation des peuples civilisés, et, pratiquée sur une petite échelle, on en peut obtenir des graines modifiées, qui, d'un sol d'une fertilité et d'une étendue données feront sortir une plus grande somme de denrées alimentaires.

La Société royale et centrale d'agriculture de Paris s'est occupée d'un mémoire où M. Calderini rend compte de ces expériences, qui sans doute donneront lieu à d'autres expérimentations du même genre.

— Nous lisons dans le *Journal de la Somme* du samedi 30 janvier :

« Cet après-midi, à quatre heures, M. le docteur Andrieu a appliqué l'inspiration étherée à une opération chirurgicale. L'individu était un homme de moyen âge, atteint d'une fistule à l'anus. Accoutumé à boire de l'eau-de-vie, il semblait d'abord que l'éther ne dût pas avoir de prise sur son organisation. On lui fit boire la goutte, et les inspirations étherées furent reprises. Quelques minutes après, il était opéré. Un léger soupir, remplacé bientôt par un rire franc, fut tout ce qui signala le passage du bistouri dans les tissus.

« L'inspiration étherée, immédiatement essayée sur des élèves présents à l'opération, a amené chaque fois, en deux minutes, moins même, l'insensibilité absolue. Ces expériences sont du plus haut intérêt, et il est bon de voir nos médecins marcher de près sur les traces de leurs confrères de la capitale. »

— Un prince Dolgorouski, dit un journal, avait fait paraître en France un ouvrage sur les familles nobles de son pays, ouvrage où il les épargnait si peu qu'un homme politique dont on connaît les sympathies pour la Russie n'avait pu s'empêcher de s'écrier : « De quel pays est-il donc ce prince, pour dire tant de mal de la Russie? » Or, après l'apparition du livre en question, grande fut la colère de Nicolas et de ses gentilshommes. Le prince Dolgorouski reçut l'ordre de rentrer immédiatement dans ses foyers. Le retour sentait quelque peu la Sibirie ou tout au moins l'incarcération; le prince ne se pressa donc pas. Sur ces entrefaites, le gouvernement français, voulant captiver les bonnes grâces du gouvernement russe, offrit à M. Kisselof d'envoyer le recalculant personnage, de brigade en brigade, hors de France. La proposition étant parvenue aux oreilles du czar, Nicolas, irrité d'une avance qui lui parut une insulte, autorisa plus tard le prince Dolgorouski lui-même, rentré alors en Russie, à écrire au gouvernement français pour lui demander de quel droit il était intervenu dans une affaire qui ne regardait que l'empereur de toutes les Russies et son sujet. La leçon était bonne, pourquoi n'en a-t-on pas profité?

— Le *Journal de Rouen* apporte aujourd'hui de bonnes nouvelles de malheureux ouvriers ensevelis dans une marnière :

« Nous sommes heureux, dit-il, de pouvoir annoncer que les efforts des travailleurs paraissent devoir être très prochainement couronnés d'un entier succès. On entend maintenant d'une manière beaucoup plus distincte qu'avant hier les cris de Tuvé, et, de son côté, ce malheureux cherche à percer les murs de sa prison, car on reconnaît parfaitement le bruit des coups de pioche qu'il donne dans la masse de terre où il est englouti. »

— M. le comte de Ratti-Menton, consul-général de France à Calcutta, vient d'arriver à Marseille, où il doit s'embarquer au premier jour pour se rendre à son poste.

— Les souscriptions en faveur des inondés de la Loire n'arrivent plus que par petites sommes à la caisse centrale du trésor. Il sera bien difficile d'atteindre le chiffre de trois millions qu'on avait espéré d'abord, car on n'est encore arrivé qu'à la somme de 2,252,659 f.

Nouvelles Etrangères.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 19 janvier. — Une nouvelle inattendue, et qui a produit une grande sensation ici et au Caire, nous est parvenue le 17 du courant par un courrier extraordinaire arrivé de Djeda. Il s'agit de la réapparition du choléra dans tout le Hedjas jusqu'à Aden, avec une intensité telle que, dans l'espace de quelques jours, plus de quinze mille personnes sont mortes à la Mecque et dans les environs. Pourtant, vers les derniers jours, le fléau avait cessé de sévir avec autant de force, et il se repliait vers le sud.

A la réception de cette nouvelle, l'alarme a été grande. Un instant nous avons cru le mal à Suez et même au Caire; mais tous ces bruits ont été démentis par des nouvelles plus positives arrivées le 18 du courant. Bien que le choléra sévisse avec force dans le Hedjas, Djeda était encore épargnée à la date du 28 décembre.

S. A. a été très affectée de cette réapparition du choléra, et elle a dû renoncer, pour le moment, à son voyage dans la Haute-Egypte; de plus, elle a ordonné de mettre un cordon sanitaire à quelques lieues de Suez, afin que tous les pèlerins qui retournent et qui voudraient entrer en Egypte fussent rejetés dans le désert et obligés de rentrer dans leurs foyers par l'Asie.

S. A. vient d'adopter l'établissement de deux conseils : l'un privé, qui portera le titre de conseil exécutif; l'autre général (pour me servir de l'expression de mon correspondant du Caire), qui portera le nom de conseil législatif.

nir, car l'administration elle-même avait été obligée de le révoquer? Est-il vrai que le nouveau maire ait eu, il y a quelques années, pour délit d'usure, des démêlés qui aboutirent à une condamnation à 3,000 fr. d'amende, amende réduite plus tard, à la vérité, à 500 fr. par la cour royale d'Amiens, laquelle n'en maintint pas moins dans toutes ses autres dispositions le jugement sur lequel elle avait été appelée à statuer?

Est-il vrai, enfin, que le même personnage, honoré aujourd'hui de la bienveillance toute particulière de M. le préfet, ait été, après avoir été employé quelque temps dans une administration publique d'Amiens, expulsé de cette administration pour des faits qui auraient pu le mener plus loin, si l'on avait voulu, à son égard, pousser la sévérité jusqu'à la rigueur?

M. le préfet, à qui ces questions s'adressent, dira peut-être que nous les aurions précisées davantage si nous étions plus certains de ce que nous avançons ici. Nous lui répondrons que, grâce à nos lois sur la diffamation, il n'est pas toujours prudent de donner à ses accusations le caractère d'une articulation précise; eût-on dans sa poche les dates les plus certaines, le texte même des jugements qu'on invoque, il est toujours sage de procéder par voie d'interrogation plutôt que par voie d'affirmation.

Quoi qu'il en soit, et de quelque forme que nous nous soyons servis pour dénoncer les faits qu'on vient de lire, nous croyons pouvoir dire que ces faits sont tels que nous les avons rapportés, et que l'administration ne les démentira pas. M. le préfet aura seulement à en demander compte au sous-préfet qui lui a proposé une telle nomination, et à lui recommander d'être à l'avenir un peu plus heureux dans ses présentations.

Les faits signalés par le *Journal de la Somme* nous paraissent trop graves pour être passés sous silence dans la discussion de l'adresse. Ils caractérisent d'une façon très significative le système d'administration municipale inauguré par M. Duchâtel, et, à ce titre, ils doivent être portés à la tribune. Nous espérons donc que l'opposition interpellera à ce sujet le ministre de l'intérieur, et qualifiera comme ils méritent de l'être les choix de maîtres qu'il a faits aussi bien que les nominations dues à ses préfets.

Rôle des assises du Rhône, qui commenceront le lundi 8 février 1847, sous la présidence de M. de Vauxonne.

Lundi 8 février. — Perroud (François-Louis) et Couturier (Marianne), veuve Germain : vol domestique et trois vols commis dans des maisons habitées, à l'aide d'effraction extérieure. Défenseurs : M^{rs} Grandperret et Roland.

Mardi 9. — Boucher (Benoîte) : deux vols domestiques. Défenseur : M^e Achard-James. — Camelin (Henri) : deux vols domestiques. Défenseur : M^e Matagrin. — Cussin (Claude) : faux et usage fait sciemment d'une pièce fautive en écritures privées. Défenseur : M^e Vidalin.

Mercredi 10. — Trimolet (Ambroise) : deux vols commis la nuit dans une maison habitée par deux personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction, ou complicité. Défenseur : M^e Jules Côte. — Gauthier (Hippolyte) : vol commis la nuit dans une maison habitée par deux personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure. Défenseur : M^e Carsignol.

Jeudi 11. — Canet (Paul) et Mathon (Benoît) : vol commis la nuit par deux personnes dans une maison habitée, à l'aide d'escalade, ou complicité. Défenseurs : M^{rs} Matagrin et Garin. — Moncorgé (Auguste) : incendie d'un hangar et d'une maison habitée. Défenseur : M^e Achard-James.

Chronique.

On nous assure que des troubles ont eu lieu à Cluny par suite de la cherté des grains.

— On parle à Lyon de quelque agitation, pour la même cause, à Villefranche. Le procureur-général s'est, dit-on, rendu hier sur les lieux.

— La commission exécutive de la Société des Amis des Arts a l'honneur de prévenir le public que la clôture définitive de l'exposition aura lieu le dimanche 7 février.

Jusqu'au jour du tirage, on pourra se procurer des billets d'un franc chez le concierge du Palais-des-Arts.

— M. Jacques Benoît Favre, bachelier ès-lettres, ancien capitaine d'infanterie du corps d'armée de Sambre-et-Meuse, vient de mourir des suites d'une attaque d'apoplexie à Charlieu (Loire).

— Les amis de la famille de M. Claude Gonin, administrateur de l'hospice des vieillards et ancien membre du conseil municipal de la ville de la Guillotière, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu demain jeudi 4 février courant, à neuf heures et trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 9, pour se rendre à l'église Saint-André.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de janvier dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :		
608 balles ou parties d'organans, pesant ensemble net	49,595 kil.	
642 — de trame,	40,569	
421 — de grège,	41,114	
166 — de soies diverses,	6,156	
79 parties de bobines pleines et vides,	852	
4,916 numéros placés.	Poids total,	138,284 kil.

Nouvelles diverses.

M. Constant, auteur d'une brochure intitulée : *La Voix de la Famine*, MM. Ballay et Legallois, éditeurs, et M. Maistrasse, imprimeur, sont cités à comparaître devant la cour d'assises de la Seine, pour l'audience du 8 février prochain, à l'occasion de la publication de cette brochure.

Les délits qui leur sont imputés sont ceux d'avoir cherché à troubler la paix publique, d'avoir provoqué à la haine des diverses classes de la société, et celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

— Nous lisons dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Le marché de Blois d'aujourd'hui était bien approvisionné. La baisse a été rapide et importante. Chacun s'y attendait. Au dernier marché de Tours, le grain avait diminué de 50 c. A Valençay, le blé avait baissé. A Orléans, la farine a baissé de 5 f. par sac au dernier marché, et elle était refusée. Beaucoup de farine est restée invendue. A Vendôme et à Romorantin, il y a eu aussi une forte baisse sur le blé. On a tout lieu de croire que la baisse ne s'arrêtera pas là. Les blés étrangers arrivent en abondance dans nos ports de mer. Les vigneron et petits propriétaires ont fait leurs approvisionnements pour long-temps. Il résulte de là que les demandes sont beaucoup moins impérieuses et que beaucoup de blés restent invendus sur les marchés. »

— On lit dans le même journal :

« Lundi dernier, un acte de pillage de blé a eu lieu sur la route de Blois à Romorantin, entre Cour et Villefranche. Cinq individus se sont emparés du conducteur d'une voiture chargée de blé à destination de Romorantin, l'ont enfermé dans l'écurie d'une au-

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n. 162.

VENTE PAR LICITATION,
Par-devant le tribunal civil de Lyon,
D'UNE

BELLE MAISON,

Située à la Guillotière,
Quai Combalot, à l'angle de la rue Passet,
Indivise entre M. Pierre BURNET et les héritiers de M. Joseph-Marie VERDELLET.

Cette Maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages, greniers et belvédère; elle a sept ouvertures sur le quai et six sur la rue Passet.

Son revenu est de sept mille francs environ, et il pourra s'accroître considérablement, attendu que cet immeuble se trouvera placé au-devant du débardement du chemin de fer d'Avignon à Lyon.

Mise à prix..... 100,000 f.
L'adjudication aura lieu le 20 février 1847.
(4830)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, 1.
ADJUDICATION,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
du 13 février 1847,

D'UNE MAISON et dépendances,

Situées à Vaise-les-Lyon, rue de la Paix, 11 ;
Le tout réuni et contigu, de la contenance superficielle d'environ 30 ares 80 centiares, et dépendant de la communauté qui a existé entre Pierrette Guichon et défunt Henri Dumonceau ;
Au par-dessus de la mise à prix de 10,000 fr.,
Et outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Givord, avoué.
(4705)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le vendredi cinq février 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de Vaise, place du Marché, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que tables, chaises, buffet, placard, poêle, coffre en bois dur doublé en tôle, moufle, balances cuivre, bascule, double décalitre, bureau, boiserie vitrées, casiers, caisses en bois de sapin, etc.
(3176)

Cabinet de M. Chapeau aîné, à Lyon, rue des Célestins, n. 6.

DÉCLARATION DE VENTE

DE FONDS DE COMMERCE.

Suivant acte sous seing privé du trente janvier dernier, M. BERNARD a vendu l'établissement de bains qu'il exploitait à Lyon, quai Saint-Antoine, avec le matériel qui le garnit, à M. GAUTIER, domicilié à Lyon, quai Saint-Antoine, numéro vingt-deux.

La totalité du prix de cette acquisition sera payée au vendeur après l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion. (38)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue de l'Arbre-Sec, 15, au 1^{er}.

A VENDRE pour cause de santé. — Un fonds de commerce de traitement à la portion, situé dans un bon quartier, et dans lequel se trouve une société de corps d'état. On peut y placer un billard. La location est modérée. On donnera de grandes facilités pour le paiement. — Prix : 2,000 f. (25)

A Vendre pour cause de maladie, avec facilité d'entrer en jouissance de suite, un ancien Fonds de Bottier, situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Richard, concierge, place Bellecour, 7. (19)

A VENDRE pour cause de départ. — Un bon fonds de café-cabaret situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, avec une clientèle de quinze années d'existence.

S'y adresser, quai Saint-Benoît, n. 46, chez M. Sovaite. (9)

A VENDRE OU A LOUER tout de suite, le vendeur désirant se retirer des affaires. — Un bel établissement de bains, situé sur le quai de la Saône, à Trévoux, ayant un joli jardin.

S'adresser, sur les lieux, à M. Roberjot. (16)

A LOUER PRÉSENTMENT,

L'HOTEL DU COMMERCE avec écurie et remise,

Rue Saint-Dominique, n. 16, près la place Bellecour, à Lyon.

Cette maison venant de subir une restauration complète, le locataire jouira de tous les avantages que la disposition nouvelle des lieux, changements, embellissements ne peuvent manquer d'assurer à un établissement de ce genre.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Couder, propriétaire, place Bellecour, n. 17. (6468)

LA FRANCE, Compagnie d'Assurances,

Autorisée par ordonnances royales des 27 février 1837, 25 janvier 1842, 18 mai 1843 et 25 janvier 1846.

GARANTIE : CAPITAL SOCIAL : TREIZE MILLIONS DE FRANCS, dont 10 millions pour l'incendie et 3 millions pour la vie.
20 MILLIONS DE FR. PRIMES ET RÉSERVES : 7,000,000 DE FR.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET L'EXPLOSION DU GAZ.

ASSURANCES SUR LA VIE.

Assurances dotales pour les enfants.
Association générale pour tous les âges.
Assurances de capitaux, ou rentes viagères exigibles au décès.
Constitution de rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes.
Contre-assurance des annuités et des frais de gestion dans toutes associations mutuelles sur la vie.

Taux de l'intérêt viager pour 100 fr.

A 50 ans.	7 f. 46 c.	A 55 ans.	8 f. 40 c.	A 60 ans.	9 f. 51 c.	A 65 ans.	40 f. 68 c.
51.	7 62	56.	8 60	61.	9 74	67.	11 20
52.	7 80	57.	8 84	62.	9 95	70.	12 20
53.	7 99	58.	9 07	63.	10 16	75.	15 31
54.	8 19	59.	9 28	64.	10 41	79.	14 47

S'adresser à M. DE NESLE, agent directeur pour les villes et arrondissements ci-après : Lyon, Villefranche, Vienne, La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin, Nantua, Belley, Trévoux.
Les bureaux sont situés à Lyon, quai d'Orléans et place de la Platière, 2, au 1^{er}. (2006)

CLASSE DE 1846.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

ASSURANCES.

M. FILLION, propriétaire et agent d'affaires, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre toutes les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1846.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance, M. FILLION prévient qu'il déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1^{er}.

SIROP ET PASTILLES DE THRIDACE

ou SUC PUR DE LAITUE,

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

Les préparations de THRIDACE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer dans les Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'Opium.

DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département. (7644)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.)
À la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 13, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sac; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

AVIS. M. RIGAUD, délégué de la Société de Paix de Londres, tiendra une séance publique gratuite mercredi 3 février 1847, à sept heures et demie du soir, à l'hôtel de Provence, pour exposer les principes des Sociétés de Paix. Les dames aussi bien que les messieurs sont invitées à y assister. (30)

AVIS. On demande des jeunes gens pour faire la place. S'adresser rue Trois-Carreaux, 10, au 1^{er}, Bureau des Publications, de dix heures à deux heures. (10)

AVIS à MM. les marchands de bois, charpentiers et entrepreneurs. — **Scie locomobile à vapeur**, au Plan de Vaise. — Le gérant a l'honneur de prévenir le public qu'il est en mesure d'exécuter toutes les commandes qui lui seront faites, avec une réduction de 40/0 sur la main-d'œuvre actuelle. — Nota. Les personnes qui désiraient prendre des actions peuvent s'adresser à M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15, dépositaire des statuts et du rapport sur le rendement de la machine, ou au siège de la société. (5279)

AVIS. On demande des employés pour faire la place en librairie. Tous les ouvrages sont d'un placement facile. Appointements fixes. S'adresser chez M. Bassin, rue des Augustins, n. 2, au 1^{er}, tous les jours, de neuf à dix heures du matin. (1)

AVIS. On trouve toujours à l'enseigne du Clos Vougeot, rue Luizerne, 3, en face du corroyeur, des vins de choix en bouteilles, tels que Bordeaux, Champagne et autres, à des prix très modérés. (2049)

ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS pour la ville et le dehors, par voitures suspendues, couvertes et matelassées à l'intérieur, rue de Bourbon, 37. Le sieur Joseph Tollet, avantageusement connu comme tapissier, offre toutes espèces de garanties aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui. — Prix très modérés. (5270)

AVIS. M. CARRET, professeur de langue anglaise, rue Sainte-Monique, n. 1, au 3^e, près l'école la Martinière, à Lyon, donne des leçons particulières en ville et à son domicile. — Prix modérés. (31)

AVIS. On demande un voyageur à commission, principalement pour les contrées du Midi. — S'adresser chez M. Bonnardet, marchand quincaillier, rue Saint-Dominique, n. 7. (35)

MOUCOT et MALLIER, seuls concessionnaires des **BECS A GAZ** DITS PHLOGOSTATIQUES,

AVEC TOILE MÉTALLIQUE, Donnant une lumière pure, une flamme immobile et sans fumée. Les bureaux sont chez M. Moucot, rue Trois-Carreaux, 12, au 1^{er}, seul chargé des recouvrements. Les ateliers sont situés chez M. Mallier, rue Raisin, 18, seul chargé de la fourniture et de la pose des becs. (28)

POMMADE L'UNIQUE CONTRE LA CHUTE ET POUR LA RENAISSANCE DES CHEVEUX.

Fabrique aux Brotteaux, rue Monsieur, 1, angle de la place Louis XVI. Le soin de la chevelure est sans contredit une des choses les plus importantes comme hygiène. Les variations de température, les maladies, etc., etc., en occasionnent la chute. L'inventeur est, après de nombreux essais, parvenu à pouvoir offrir à ses concitoyens ce précieux cosmétique, qu'il appelle Unique. Par son efficacité, ce cosmétique a non seulement l'avantage d'arrêter la chute des cheveux, mais il les fait recroître très promptement. Prix : 3 fr.

L'inventeur recommande aussi sa pommade dite **Crème à la neige**, connue par les nombreux essais qu'il en a faits et par sa qualité supérieure. Cette pommade s'emploie avec le plus grand succès pour l'adoucissement de la peau; elle la rafraîchit, la blanchit, et en fait disparaître toutes les rousseurs. Dépôts : à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture; à la Guillotière, chez M. Boissonnet, cours de Broches, 15; à Vaise, chez M. Simon, pharmacien, 35; et chez MM. les principaux parfumeurs et coiffeurs. (33)

AVIS. Le sieur Jean Kulenkamp, marchand de chevaux, arrivera à l'hôtel de Provence le 10 février, avec un grand nombre de chevaux de luxe et autres. (29)

AVIS. On demande des personnes intelligentes et capables de tenir le dépôt d'une grande maison de librairie en gros, à Lyon, à Toulouse et dans les principales villes de France. — S'adresser franco, pour les renseignements et conditions, à M. Victor Doublet, éditeur, à Dijon, ou même maison à Paris, rue Montmorency, 6. On demande aussi des voyageurs. (34)

GAZ DE FLORENCE.

Aux termes de l'article 29 des statuts, l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie est convoquée pour le 17 courant, à six heures, rue Puits Galliot, 3, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur la situation des affaires de la société, et pour nommer un administrateur en remplacement de celui dont les fonctions doivent cesser (art. 19). (37)

Hôpital de la ville de Beaujeu (Rhône).

VENTE DE VINS DE 1846.

Le dimanche 7 février 1847, à trois heures précises, il sera procédé, à Beaujeu, en la salle du secrétariat de l'hospice, à la vente aux enchères d'environ 680 hectolitres de vins provenant de la dernière récolte.

L'adjudication aura lieu par lots de 52 hectolitres 50 litres, sauf enchère générale sur la totalité des prix d'adjudications partielles.

S'adresser à M. Rampin, secrétaire de l'administration, pour connaître les conditions du cahier des charges. (6426)

PROCÈDES-RUOLZ.

DÉSIR ET AROUCHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

TRAITEMENT TRÈS-COMMODE ET PEU COUTEUR

GUÉRISON prompte, certaine et sans rechutes de toutes les maladies secrètes de la peau et du sang, dartres, gale, scrofules, etc., par l'extrait de saïseparille et des bois sudorifiques. Cette **Tisane sèche**, reconnue supérieure à tous les autres remèdes de ce genre, ne se trouve que chez M. Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. — Prix : 12 fr. la boîte pour un traitement de vingt jours, 6 fr. la demi-boîte. (32)

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER,

Approuvées par l'Académie de Médecine. Les médecins les prescrivent de préférence aux autres ferrugineux dans le traitement des pâles couleurs, des pertes blanches, contre les maux d'estomac, et pour fortifier les tempéraments faibles. On ne les vend qu'en boîtes carrées de 4 f. et de 2 f., portant le cachet et la signature Gélis et Conté.

Pharmaciens dépositaires : Lyon, Vernet, place des Terreaux; Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAÛNE, Giroux; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-BOIS, Briaud; TARARE, Michel, Mandet; TIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayol; FOURG, Ravez, Cartaz; GEX, Girov; MONTLUEL, Coheux; PONT-DE-VAUX, Paccotte; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Roubaud, Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Faure; MONTBRISON, Fes-y; VIENNE, Viguier; MACON, Lacroix. (7351—7395)

LE PALLADIUM,

Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes

CONTRE L'INCENDIE,

autorisée par

Ordonnance royale du 7 novembre

1841.

DIRECTION PARTICULIÈRE :

Lyon, Port-du-Roi, 51; M. de Montrouge,

directeur;

M. Lamba, inspecteur divisionnaire. (2027)

Chocolat Desbrières.

PURGATIF A LA MAGNÈSE.

Dépôts : MM. Bouchut, place du Change; Lacroix, place Saint-Michel; Boissonnet, à la Guillotière; Reverchon, à Vaise; Reverchon, à Croix-Rousse. (2281)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURST FILS.

Rue de la Poullillerie, 19.